

Travaux paysagers

RNCP1925 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BAC PRO — Baccalauréat professionnel
Code(s) NSF	214
Code(s) ROME	A1203
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Le titulaire du bac pro ' Travaux paysagers ' est capable de réaliser les activités suivantes :

1. Il participe à la conduite du chantier :
 - il prépare un chantier avec son supérieur hiérarchique,
 - il organise le chantier en fonction des instructions reçues et des moyens mis à sa disposition,
 - il assure l'exécution des travaux prévus,
 - il utilise, prend soin et entretient en toute sécurité le matériel et les équipement qui lui sont confiés.
2. Il guide le travail du personnel qui l'assiste dans l'exécution des tâches commandées qu'il maîtrise.
3. Il met en œuvre les différentes techniques ou opérations nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace paysager :
 - il réalise les travaux de création,
 - il entretient les espaces paysagers.
4. Il informe son supérieur hiérarchique de l'état d'avancement des travaux et des incidents éventuels, et propose des solutions.
5. Il communique avec les différents partenaires de l'entreprise.
6. Il participe à la vie sociale et professionnelle :
 - il situe son activité dans l'organisation générale de l'entreprise ;
 - il identifie les éléments du droit du travail qui organisent la vie professionnelle ;
 - il utilise les différents documents de la vie professionnelle et sociale ;
 - il actualise ses connaissances, suit les évolutions technologiques, et fait part des informations collectées.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activité : Il s'agit d'activités de salariés qui sont proposées dans le secteur privé par des entreprises paysagistes de taille diverse et dans le secteur public par les services espaces verts des villes, des collectivités territoriales, des syndicats intercommunaux, etc. La taille de l'entreprise ou du service peut modifier sensiblement le type d'activités effectivement confiées au salarié, notamment le degré d'initiative et de responsabilité que lui délègue l'employeur.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

• Types d'emplois accessibles : Le salarié titulaire du baccalauréat professionnel ' Travaux paysagers ' se situe hiérarchiquement entre les ouvriers qualifiés et le personnel d'encadrement. Il reçoit des instructions de son supérieur hiérarchique à qui il rend également compte de l'exécution des travaux. Mais il lui revient toutefois d'adapter son travail aux contraintes, aux types de tâches à exécuter et surtout de tenir compte des situations inhabituelles et non prévues.

Il exécute les tâches qui lui sont confiées. Il peut être assisté d'autres salariés. Dans ce cas, on lui demandera souvent de guider le travail de ces derniers.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	30 695
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury, présidé par un enseignant-chercheur, est composé de professeurs de l'enseignement public et, sauf impossibilité, au moins d'un professeur de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage, et, pour un tiers au moins, de membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem.

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP13871

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

